

ASSURANCE HOSPITALISATION COLLECTIVE ETHIAS : HOSPIFLEX

Kruidvat offre aux membres de son personnel la possibilité de souscrire l'assurance hospitalisation collective « HospiFlex » de la compagnie d'assurances Ethias. Il n'y a ni stage d'attente ni questionnaire médical. Vous bénéficiez d'une assistance médicale dans le monde entier via Ethias Assistance. Vous recevez également une Assurcard avec tous les avantages qui y sont liés.

Vous pouvez également affilier les membres de votre famille à l'assurance hospitalisation à un tarif préférentiel.

Par rapport à une police individuelle, vous payez pour HospiFlex une prime plus faible.

Les primes (taxes et cotisations AMI incluses) :

- La prime pour les adultes (à partir de 21 ans) s'élève à 17,95 €
- La prime pour les enfants (jusqu'à 21 ans) s'élève à 6,99 €

Ces primes s'entendent par personne par mois Ethias vous contactera pour le versement de ces sommes sur son compte.

Garanties couvertes: Remboursement des frais d'hospitalisation, remboursement des frais pré- et postambulatoires 60 jours avant et 180 jours après l'hospitalisation, remboursement des frais ambulatoires en cas de maladies graves, etc.

Comment puis-je m'affilier?

Vous disposez d'un délai de 4 semaines pour souscrire l'assurance hospitalisation. Une fois ce délai écoulé, vous ne pouvez plus vous affilier. Si vous entamez une cohabitation ou si vous vous mariez avec votre partenaire, vous disposez à nouveau du délai de 4 semaines pour affilier votre partenaire. En cas de naissance ou d'adoption, vous disposez à nouveau de ce délai.

Le formulaire d'affiliation comporte plusieurs parties. Si vous souhaitez vous affilier vous-même, remplissez la partie 02.

Si vous souhaitez affilier les membres de votre famille, remplissez la partie 03. L'affiliation des membres de votre famille n'est possible que si vous affiliez tous les membres de votre famille à moins qu'ils ne bénéficient déjà d'une autre assurance hospitalisation.

- Renvoyez le formulaire d'affiliation dans les 4 semaines en utilisant l'enveloppe ci-jointe. Cette enveloppe pré-adressée ne doit pas être affranchie. Ce délai passé, vous ne pouvez plus souscrire l'assurance hospitalisation collective.

Vous trouverez en annexe :

- La brochure Ethias (avec des informations détaillées)
- Le formulaire d'affiliation
- Le document « déclaration de sinistre » à remplir lors de chaque hospitalisation

Pour toute question ou problème, veuillez contacter PSA.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ETHIAS : PLAN MEDI-NEXT (= préfinancement)

Outre la possibilité de souscrire l'assurance hospitalisation collective, Ethias offre la possibilité de souscrire une assurance d'attente hospitalisation dénommée Plan Medi-next. Vous avez toujours la possibilité de souscrire au Plan Medi-next.

Le Plan Medi-next offre aux travailleurs la possibilité d'obtenir de meilleures conditions en cas de départ. La souscription au Plan Medi-next se fait sur la base de l'âge d'entrée que le travailleur a au moment de sa souscription au Plan Medi-next. Cela signifie que les primes des polices individuelles sont payées sur la base de votre âge d'entrée et non pas de votre âge au moment de votre départ.

- Vous pouvez vous affilier au Plan Medi-next à tout moment. Pour vous affilier au Plan Medi-next, renvoyez la proposition d'assurance en utilisant l'enveloppe ci-jointe. Cette enveloppe pré-adressée ne doit pas être affranchie.

Vous trouverez en annexe :

- Des informations complémentaires sur le Plan Medi-next
- Le formulaire d'affiliation

Dans le cadre des obligations légales imposées par la loi du 20 juillet 2007, nous vous communiquons les informations suivantes :

La possibilité de reconduction en préfinancement individuel :

Qu'advient-il de la couverture collective en soins de santé en cas de départ ?

Sous certaines conditions, notre contrat prévoit la possibilité de prolonger l'affiliation sur une base individuelle.

L'âge pour le calcul de la prime sera celui que vous avez au moment où vous quittez l'assurance collective. Cela peut entraîner des coûts plus élevés.

Au cours de la période d'affiliation à l'assurance maladie collective, chaque assuré a la possibilité de payer une prime supplémentaire dans un contrat distinct en préfinancement de la reconduction individuelle. De cette manière, la prime de reconduction individuelle est calculée en fonction de l'âge auquel la personne a commencé à payer ces primes supplémentaires, et non en fonction de l'âge qu'elle a au moment du départ. La prime individuelle sera de ce fait plus faible, ce qui représente un avantage certain au moment de la retraite.

La possibilité de reconduction individuelle en cas de départ :

Lorsque vous quittez votre emploi ou que vous prenez votre retraite, le contrat prévoit une procédure stricte en matière de possibilités de reconduction. Vous en serez informé personnellement en temps utile.

Il est également possible, au cours de votre affiliation, que l'affiliation des coassurés, des membres de votre famille, soit arrêtée car ils ne répondent plus aux conditions d'affiliation. Citons en exemple un enfant qui ne serait plus à charge. Dans ce cas, l'affiliation peut également se poursuivre en individuel, mais vous ou cette personne devez prendre contact avec l'assureur endéans un délai de 105 jours à partir de l'arrêt de son affiliation.

Pour toute question ou problème, veuillez contacter PSA.